

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUAZE

Le 12 AVRIL 2018

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 15

L'an deux mil dix huit, le douze Avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle communale, sous la présidence de Thierry Lucas, Maire.

Présents : Thierry Lucas, Sébastien Kergrohen, Denis Poullaouec, Isabelle Brejon, Sandrine Macias Stephan, Nicole Heurtault, Thomas Pinault, Raphaële Lebreton, Bertrand Denis, Sabrina Gobin

Absents : Sonia Lemoine, Jean-Claude Bayle, Isabelle Petit Leménager, Gaëlle Gueneau Terrien, Eric Duval

Sonia Lemoine a donné pouvoir à Nicole Heurtault  
Jean-Claude Bayle a donné pouvoir à Denis Poullaouec  
Isabelle Petit Leménager a donné pouvoir à Thierry Lucas  
Gaëlle Gueneau Terrien a donné pouvoir à Isabelle Bréjon  
Eric Duval a donné pouvoir à Sébastien Kergrohen

Secrétaire de séance : Thomas Pinault

### 1. Validation du compte rendu du CM DU 15/02/2018

Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 15 Février 2018.

### 2. Subventions aux associations.

La commission « association » a étudié les différentes demandes de subventions et a fait une analyse, les demandes sont soumises au conseil municipal qui a retenu les montants suivants :

#### Délibération n° 2018-009: Subventions 2018 :

ACCA (Société de chasse) : 200 €

Association des familles de Mouazé : 1 000 €

Association des Parents d'Elèves : 1 200 €

Atelier Terre et Création : 250 €

Athlétic Club Mouazéen : 270 €

Avec nos ânes : 84 €

Champignons et Nature : 400 €

Club de la Bonne Entente : 200 €

Combattants Algérie Tunisie Maroc : 250 €

Les Potagers de Mouazé : 300 €

Tous Photographes : 300 €

US Illet Forêt : 1 200 €

C.C.A.S : 1 600 € (le montant 2017 était de 1300 euros)  
Comice Agricole : 610,53 €  
Illet Basket Club : 390 €

--L'association Emma Pas à Pas ne demande pas de financement mais la possibilité d'utiliser gracieusement la salle polyvalente une fois l'an.  
--US Illet Forêt : 71 Mouazéens licenciés soit 16,90 € X 71  
--Comice agricole : aura lieu le 15 septembre 2018 à Andouillé Neuville  
Vote : Pour : 15 voix

### **3. Compte de gestion 2017**

#### **Délibération n° 2018-010: Vote du compte de gestion 2017**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2017 de la commune.  
Le compte de gestion 2017 s'avère conforme en ses écritures au compte administratif 2017 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.  
Après avoir constaté que le résultat global de clôture est égal à celui du compte administratif,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
**Approuve** (15 voix Pour) le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2017.  
Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.  
Vote : Pour : 15 voix

### **4. Compte administratif 2017**

#### **Délibération n° 2018-011: Vote du compte administratif 2017**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif,  
Considérant que Monsieur Sébastien Kergrohen, premier adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Le conseil municipal examine le compte administratif 2017 de la commune qui s'établit comme suit :

#### Fonctionnement :

Dépenses : 794 583,03 €  
Recettes : 925 213,00 €  
Résultat de l'exercice : 130 629,97 €  
Résultat de clôture 2017 excédentaire : 130 629,97 + 781 138,15 (résultat reporté) =  
911 768,12 €

#### Investissement :

Dépenses : 1 194 173,18 €  
Recettes : 905 419,81 €  
Résultat de l'exercice : -288753,37-73632,64 (résultat reporté)=- 362 386,01 €  
Résultat de clôture déficitaire : -362 386,01 €

Les restes à réaliser en section d'investissement :  
Dépenses : 830 659,64 €  
Recettes : 516 216,37 €  
Vote : Pour : 14 voix

## **5. Affectation du résultat de fonctionnement 2017**

### **Délibération n° 2018-012: Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 :**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2017 du budget communal laisse apparaître en :

Section Fonctionnement :

Résultat excédentaire : 911 768,12 €

Section Investissement :

Résultat déficitaire : - 362 386,01 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1°) D'affecter la somme de 362 386,01 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2018

2°) De reporter en section de fonctionnement du budget primitif 2018 la somme de 549 382,11 € (article 002)

Vote : Pour : 15 voix

## **6. Taux d'imposition des taxes 2018**

### **Délibération n° 2018-013: Taux d'imposition des taxes 2018**

.Le conseil municipal décide (14 voix Pour et 1 abstention) de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018, à savoir :

Taxe Habitation : 15,35%

Taxe Foncière sur le Bâti : 16,02%

Taxe Foncière sur le Non Bâti : 38,32%

Vote : Pour : 14 voix et 1 abstention : Bertrand Denis

## **7. Budget primitif 2018**

Travaux prévus en 2018 : aménagement skate park, rénovation mairie, pose stores extérieurs sur les bâtiments de l'école, enfouissement des réseaux au Breil, modernisation CR le Chêne Marot

### **Délibération n° 2018-014: Vote du budget primitif 2018**

.Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2018 ;  
Il s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement :

Recettes et Dépenses : 1 474 453,11 €

Investissement :

Recettes et Dépenses : 1 309 045,65 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif 2018 de la commune par chapitre.

Vote : Pour : 14 voix et 1 abstention : Bertrand Denis

## **8 CCVIA : Modification compétence Enfance/Jeunesse**

### **Délibération n° 2018-015: Modification statutaire : extension de la compétence Enfance/Jeunesse :**

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment les articles 33 et 35,

Vu l'arrêté préfectoral d'Ille et Vilaine en date du 14 novembre 2016 portant sur l'extension du périmètre de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné aux communes d'Andouillé Neuville, Aubigné, Feins, Gahard, Montreuil sur Ille, Mouazé, Saint Aubin d'Aubigné, Sens de Bretagne, Vieux Vy sur Couesnon à compter du 01 Janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral d'Ille et Vilaine en date du 19 décembre 2016, portant nouvelle dénomination de la Communauté de communes du Val d'Ille en Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et approuvant ses statuts, et notamment l'article 7-4 concernant la compétence Enfance/Jeunesse,

Le conseil communautaire, par délibération n° 045-2018 du 13 mars 2018, a validé la modification statutaire suivante :

Extension de la compétence Enfance/Jeunesse à la gestion et animation d'accueil collectif de mineurs d'intérêt communautaire,

En conséquence, il vous est proposé :

--D'adopter la modification de l'article 7-4 Enfance/Jeunesse des statuts de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, validée par le conseil communautaire lors de sa réunion du 13 mars 2018,

--De demander à Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve**, à l'unanimité, **la modification des statuts de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.**

Vote : Pour : 15 voix

## **9. Rythmes scolaires**

### **Délibération n° 2018-016: Validation de l'organisation horaire dérogatoire de la semaine scolaire de la commune de Mouazé :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la décision finale du Conseil Départemental de l'Education Nationale c'est-à-dire une organisation horaire dérogatoire du temps scolaire soit la semaine à 4 jours pour les années scolaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

Vote : Pour : 15 voix

## 10. Questions diverses

--Courrier de la Mairie de Chevaigné signalant de nombreuses attaques sur du bétail du fait de chiens errants ; La Maire demande de surveiller les divagations des chiens.

--Skate park : courrier reçu d'un riverain redoutant des nuisances diverses. Un courrier réponse sera fait sur l'aménagement du projet et du complexe sportif. Il est rappelé que le positionnement se fait dans un cadre de non changement de destination (zone d'activité sportive) et que le dispositif retenu est largement constitué de bois limitant les émissions sonores.

--Fin des travaux de remplacement des lampadaires dans le lotissement les Coteaux de l'Illet.

--Travaux lotissement la Saudrais : les enrobés sur voirie sont prévus milieu de la semaine prochaine ; Le ramassage des ordures ménagères pourra être effectué au porte à porte.

--Application panneau pocket : un devis a été reçu. Le conseil municipal préconise de signer le devis (tarif : commune de moins de 2000 habitants : 210 euros TTC annuel) pour bénéficier du service qui permettra d'informer les Mouazéens. (La commune de FEINS met en œuvre le dispositif avec satisfaction)

(<https://www.panneaupocket.com/>) L'application est téléchargeable sur les téléphones

--Assainissement : adhésion à un groupement d'achat sur LIFFRE CORMIER  
Communauté du SIA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Chasné/Mouazé)

--marché école (lot ACM, serrureries) : avenant en diminution de 1350,00 euros hors taxe.